

Mars 2011

Groupe des élu-e-s CGT :

Collège des Actifs : Nicole Bernabé ; Ludovic Degraeve ; Jean-Luc Gibelin ; Aldo Pitarresi ; Sylvie Sébastien ; Monique Riveau.

Collège des Retraités : Colette Lê ; Michel Le Boudouil.

La commission du Fonds d'Action Sociale

Il est urgent de faire connaître aux retraités leurs droits à être aidés.

La lettre précédente recentrait les missions du Fonds d'Action Sociale sur ce qui nous paraissait essentiel.

Aujourd'hui, nous poursuivons nos réflexions et nos arguments pour la défense du FAS au sein de la CNRACL, notamment sur le secours solidaire et l'aide aux pensionnés les plus démunis.

La consommation du budget du FAS est de 91% du budget alloué soit 106 206 605€. Mais avec la prise en compte du reliquat des crédits 2009 **il reste 70 millions d'€ disponibles. Cette situation interpelle les administrateurs CGT qui connaissent les grandes difficultés rencontrées par certains retraités. Nous constatons que 40% des aides accordées le sont pour l'énergie (chauffage et électricité) et 46% pour faire face à des dépenses de santé.**

Nous mesurons l'urgence et la nécessité d'aider une part toujours plus importante des retraités. Il nous paraît inadmissible que les moyens qui existent et ont été gagnés de hautes luttes restent dans les « coffres » de la CNRACL.

Notre exigence demeure que les budgets alloués servent à aider les pensionnés **plutôt que de rester en « réserve » au risque d'être récupérés par les ministères de tutelles.** N'oublions pas que précédemment, le FAS a déjà été ponctionné pour compléter la sur-compensation.

Les administrateurs CGT ne seront jamais uniquement gestionnaires du FAS. Et contrairement à d'autres, ils ne s'interrogent pas sur l'acceptation ou pas des tutelles d'une augmentation des moyens du FAS. **La priorité n'est pas là, mais bien dans la réponse aux besoins d'urgence des retraités.**

Le conseil d'administration de la CNRACL n'a pas le droit de laisser ses **retraités avoir faim ou avoir froid...**

Edito,

Les premières semaines de mise en œuvre de la loi de 2010 portant réforme des retraites confortent notre analyse des reculs sociaux qu'elle induit.

La complexification des situations est particulièrement importante. C'est volontaire de la part du pouvoir pour casser toute logique collective.

C'est pour cela qu'il est important d'utiliser le simulateur que la caisse a mis à disposition sur le site Internet, de prendre connaissance des textes et de l'analyse de la caisse dans l'Instruction générale qui se trouve aussi sur le site Internet de la CNRACL.

En cas de besoin, il est plus efficace de solliciter la caisse par courriel ou courrier sur les situations individuelles. Les élus du groupe CGT sont disponibles pour renforcer ces démarches dès que nous en avons connaissance.

N'hésitez pas à nous donner une copie de vos questions et demandes formulées auprès de la caisse.

Commission du Fonds National de Prévention

Invalidité FNP

Le programme d'actions 2011-2013 du FNP prévoit un nouveau conventionnement avec les Centres De Gestion (CDG) permettant une aide financière pour le développement de la prévention au sein des collectivités axé sur trois parties :

- L'information et la communication
- L'animation de réseaux
- L'évaluation des risques professionnels (EvRP)

La subvention définie est répartie ainsi :

- Une part fixe de 25 000 €
- Une part variable en fonction du nombre de collectivités par CDG (30€/collectivité) et du nombre d'agents (5 €/agent) à hauteur de 25 000 €.

Dans la convention, les CDG ont la possibilité de développer quatre projets ou expérimentations sur trois ans mais le 1^{er} projet serait obligatoirement la mise en place et l'utilisation de PRORISQ. La subvention par projet sera de 25 000 €.

C'est l'une des revendications de la CGT de rendre obligatoire l'utilisation de PRORISQ pour la gestion des ATMP (accident du travail et maladies professionnelles) et le renseignement de la Banque Nationale de Données de la CNRACL car nous trouvons inacceptable que des assurances privées gèrent aussi bien les congés maladie que les AT/MP et se permettent de revoir à la hausse le coût des contrats.

Nous interpellons la CNRACL sur la différence de traitement entre la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique Hospitalière. Les établissements hospitaliers ont sur leurs fonds propres réalisé l'évaluation des risques à plus de 90% alors que dans la FPT l'EvRP n'est que de 30% et souvent subventionné par le FNP.

Notre réflexion est peut-être visionnaire, comme diront certains. Nous pensons utile de réfléchir sur la création de structures de type des « centres de gestion hospitaliers » comme dans la « territoriale ». Cela permettrait de ne pas utiliser les effectifs des CHR ou des centres hospitaliers dit de référence pour traiter et gérer les retraites ou de la prévention pour les autres établissements. Les représentants de la FHF ne soutiennent pas cette perspective pour l'instant.

Commission des Comptes

Nous avons annuellement une présentation des applications informatiques que la caisse des dépôts déploie pour la gestion des régimes de retraites en particulier celui de la CNRACL. La réforme de 2010 impacte fortement les processus de gestion et les produits informatiques. En l'occurrence, il s'agit de 14 applicatifs informatiques qui ont été modifiés ou en cours de l'être pour intégrer les conséquences de la réforme. C'est un travail important que les équipes de la Caisse des Dépôts ont réalisé.

A noter : départs anticipés mères de trois enfants
Les départs anticipés après 15 ans de parents de trois enfants sont en moyenne inférieurs à mille par mois . En janvier 2011, il y en a eu 3000, il y en a d'ores et déjà plus de 7000 prévus pour le 1er juillet 2011.

Commission du Partenariat.

Reprise d'antériorité

Les objectifs des centres de gestion et des établissements hospitaliers sont en passe d'être atteints pour 2011. Les premiers ont atteint les 75% de comptes alimentés sur les reprises d'antériorité, les établissements hospitaliers conventionnés ou non avec la CNRACL ont atteint 65% de Comptes alimentés. De fin 2010 à 2011 est une période où la quantité est privilégiée pour atteindre les 95% à la fin mars 2012. Nous interpellons la caisse car beaucoup d'erreurs nous sont signalées et n'amènent pas de la qualité. L'un des objectifs pour l'année 2012 sera la qualité du contrôle des données enregistrées.

Nouvelle convention hospitalière

Le CA a adopté la nouvelle convention hospitalière. Pour rappel, le partenariat existe entre la caisse et les établissements hospitaliers depuis 1991. La convention 2009-2011 couvre 78 départements en mettant en place un correspondant en charge des missions de retraite, d'information, d'assistance et de formation auprès des établissements. La caisse s'engage à fournir les outils adéquats, notamment le système d'information nécessaire aux missions du correspondant. La contribution financière est de :

6 000 €/département

75 € par séance de formation collective.

Il est décidé de rajouter à la convention les points suivants :

Attribution d'un numéro dédié

Plans d'actions annuels en fonction des priorités

Un espace dédié sur le site Internet (forum de discussions, conventions...)

Accompagnement par un chargé de relation employeurs

Formation de formateurs

Point annuel avec la FHF.

Nous privilégions en priorité une formation plus pointue sur la réforme des retraites auprès des établissements en raison de demandes de dossiers qui nous parviennent de plus en plus nombreuses.

Nous avons un risque de contentieux dans l'avenir en raison de la complexité des dossiers retraites qui deviennent très individuels et peu compréhensibles au regard de la mise en œuvre de la loi rédigée hâtivement sans en analyser les conséquences.

La commission de la Réglementation.

La commission a engagé un travail de décryptage de toutes les incidences de la loi portant réforme des retraites. Elles sont importantes. De très nombreuses questions ont d'ores et déjà été formulées auprès des tutelles sur des imprécisions, sur des interprétations des textes actuels. Les tutelles restent silencieuses face à ces questions posées depuis de longs mois. Nous l'avons une nouvelle fois constaté lors des réunions de mars 2011.

Les premières semaines de gestion avec le nouveau cadre réglementaire et législatif apportent leur lot de situations délicates.

La diminution drastique des possibilités de bénéficier du Minimum Garanti et la baisse de son niveau financier se traduisent par des situations dramatiques pour de nombreux retraités, souvent des retraités d'ailleurs !

Le dispositif de remboursement du rachat des années d'études supérieures concerne au plan national moins de trois cent personnes. A ne pas confondre avec la validation des années d'études notamment infirmières qui ne sont pas concernées... .

Une fiche de liaison pour informer les syndicats des établissements recevant des crédits de la CNRACL pour le Fonds National de Prévention ou ayant un prêt est réalisé par notre groupe. Elle est envoyée aux CSD ou USD en fonction du secteur professionnel.